

*Privilège—M. Fox*

**M. Nielsen:** J'invoque le Règlement, madame le Président. Le député de Peterborough veut faire un rappel au Règlement afin d'apporter au hansard une correction qui résoudrait la question que le ministre soulève et nous ferait gagner du temps.

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Je veux tout simplement préciser comment je veux procéder. Le député de Peterborough a invoqué le Règlement. Je lui ai demandé si son rappel au Règlement se rapportait aux délibérations que nous venions de conclure. Il n'a pas répondu et s'est rassis. Comme j'avais déjà accordé la parole au secrétaire d'État, c'est à lui que je suis revenue, comme il se devait, je crois. Je dois donc entendre le secrétaire d'État et je serai heureuse aussi d'accorder la parole au député de Peterborough.

**M. Domm:** J'invoque le Règlement, madame le Président, au sujet de cette question justement. J'ai hoché la tête, madame le Président, je regrette de ne pas avoir parlé plus fort.

J'invoque le Règlement au sujet, justement, de l'avis qu'a donné le ministre à propos des délibérations d'aujourd'hui. Le ministre a en effet annoncé hier son intention de soulever la question de privilège. J'invoque le Règlement parce qu'au haut de la page 2856 du hansard d'hier, figure le mot «ministre» et je demanderais qu'on le change pour «ministère». Dans le troisième paragraphe j'ai bien signalé que c'était le ministère et non le ministre qui était en cause puisque j'ai dit: «cette affaire de discrimination dont le secrétariat d'État s'est rendu coupable envers les députés en communiquant de faux documents . . .»

Je demande donc qu'on apporte une correction au hansard afin de substituer au mot «ministre» au haut de la page 2856, le mot «ministère», ce qui correspond d'ailleurs à l'explication qui est donnée dans le troisième paragraphe.

[Français]

**M. Fox:** Madame le Président, je pense que l'honorable député peut bien retirer ses paroles. A mon avis, il serait de mise qu'il se rétracte et qu'il s'excuse de s'être servi de ces paroles-là, parce que dans le fond ce qu'il a dit, dans le texte anglais, a été bel et bien compris de la façon ordinaire dont on comprend les mots à la Chambre quand il a dit . . .

[Traduction]

«Et que le ministre en cause m'avait remis de faux documents».

Premièrement, il n'a pas été établi qu'il s'agissait de faux documents et le député revient encore là-dessus. Il sait très bien, parce que je le lui ai dit hier, que des 53 personnes qui

ont prêté serment à Peterborough le 23 mai, 39 seulement étaient de sa circonscription. La cour de la citoyenneté de Peterborough a organisé une cérémonie de prestation de serment qui visait au moins cinq circonscriptions fédérales. Soit dit en passant, des gens de n'importe quelle région du pays pourraient recevoir leur certificat de citoyenneté de la cour de Peterborough et leurs noms ne seraient pas communiqués au député.

Le député n'ignore pas non plus que, s'il a reçu une liste le 3 juillet, c'est qu'elle venait un mois après la liste précédente qui lui avait été envoyée le 3 juin comme à tous les députés. Comme nous le savons tous, madame le Président, il n'est pas rare que les députés reçoivent un document portant la mention «néant». En juin, des 46 députés qui ont reçu un document portant la mention «néant», 34 étaient des libéraux.

Aussi, madame le Président, le genre d'insinuations qu'a faites le député à l'endroit du secrétariat d'État sont tout à fait sans fondement. Non seulement le député a accusé faussement le ministre, mais il a également accusé faussement le ministre. La simple honnêteté commande qu'un parlementaire, un député qui siège avec nous dans cette enceinte, retire ce genre d'accusations.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** En lisant le hansard, j'ai eu l'impression que l'affaire qu'a soulevée aujourd'hui le ministre dans sa question de privilège est davantage due à un lapsus linguae qu'à la volonté d'accuser le ministre. Je crois cependant que le député de Peterborough, après avoir eu l'occasion d'interpréter et d'expliquer ce qu'il a lu dans le hansard, de soulever la question de privilège, et après avoir entendu le ministre qui a soulevé lui aussi la question de privilège, pourrait convenir avec moi de clore l'affaire. A moins que d'autres députés ne tiennent à poursuivre le débat de cette question de privilège, je serais d'avis de clore l'affaire. Je m'en remets cependant à la Chambre, et si d'autres députés tiennent à intervenir dans le débat, j'accepterai bien sûr de les entendre car il s'agit d'une nouvelle question de privilège.

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, je tiens simplement à me réserver le droit de relire au compte rendu la déclaration du Secrétaire d'État (M. Fox) et de vérifier surtout certains des chiffres qu'il a cités. Il se pourrait qu'après examen du compte rendu et en particulier de l'allusion au document portant la mention «néant», nous trouvions matière à une nouvelle question. Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de soulever cette question dans une telle éventualité.